

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du

JOURNAL,
Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX
de

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

L'ABONNEMENT
3 piastres par mois.

ALMANACH FRANÇAIS.

Jeudi. — Passage du Tagliamento (Italie), par le général Bonaparte (1797).

FRANCE.

(CORRESPONDANCE DU JOURNAL DU HAVRE.)

Paris, 9 décembre.

(Suite et fin.)

En attendant, quelques mutations viennent d'avoir lieu dans le personnel des préfetures et sous-préfetures. Faute de pouvoir donner aux préfets une aptitude qui souvent leur manque, on les fait voyager : quand leur incapacité est trop bien constatée dans un département, on les envoie dans un autre, et c'est ainsi que l'esprit de suite se perd dans les fonctions administratives. Quelques changements ont également eu lieu dans quelques ministères. M. Topinier, nommé conseiller-d'état, quitte la marine, M. Boucher le remplace. La division des mouvements quitte la section des ports pour passer dans la section du personnel. M. Coste reste à la tête de cette division, et c'est justice. C'est l'homme le plus justement aimé des bureaux de la marine, celui dont le loge est dans la bouche de tous les officiers ; aussi modeste que consciencieux, il a rendu de véritables services au progrès maritime et aux sciences qui en dépendent. On parle d'autres réformes qui auront lieu dans le ministère de l'instruction publique. Il est question de supprimer les fonds inutiles alloués sous le prétexte d'archéologie, de paléographie, de conservation de monuments historiques, école des chartes, voyages scientifiques et autres pillages organisés, dont les bureaux de ce ministère sont le théâtre. Aucune des sommes prodiguées depuis douze ans, à ces sortes de

faveurs, n'a donné naissance à une œuvre remarquable. A peine en est-il sorti quelques compositions sans intérêt et sans talent, et c'est peut-être à ces sortes d'encouragements que l'on doit la race des hommes de lettres parasites qui encombre le pavé de Paris. Il paraît du reste que si le ministre ne fait pas volontairement justice de ces gaspillages, la chambre prendra une mesure décisive et allouera les allocations.

Il est à ma connaissance que l'amiral Baudin s'est plaint vivement du service de la comptabilité des matées à Toulon, et presque de l'impuissance où il se trouve de réprimer tous les abus qui se commettent en ce genre. Dans ce port la dilapidation des objets est savamment organisée ; on assure qu'elle embrasse le hiérarchie entières et ne s'arrête pas aux grades supérieurs. C'est presque une association mystérieuse qui a des banquiers et tient des comptes en participation. M. Baudin, dégoûté de ce spectacle, voulait donner sa démission ; mais sur les instances de l'amiral Duperré, il s'est décidé à continuer l'œuvre ingrate de balayer les écuries du matériel. L'amiral Duperré, il faut le dire à sa louange, s'est vivement associé, ainsi que les fonctionnaires supérieurs de Paris, à cette réforme. On a promis à M. Baudin tout l'appui de l'autorité centrale, dût-on mécontenter quelques banquiers importants et les députés qui les appuient. On voit les matières à Toulon de la manière la plus effrontée et la plus ouverte. L'administration de la marine a, en outre, la manie de vouloir confectionner elle-même des chaînes-câbles, des ancres des machines à vapeur, enfin une grande partie du matériel. C'est encore une source d'abus et de gaspillages. Dans bien des cas, malgré des allocations énormes, les ateliers administratifs sont obligés de confesser leur impuissance. Dernièrement Indret, avec sept cents ouvriers à sa solde, a déclaré qu'il ne

peut confectionner trois appareils de 450 chevaux, qui lui avaient été confiés pour les transports ; il a fallu les commander à M. Cuvé, de Paris, qui n'a que quatre cents ouvriers, et qui pourtant sera prêt pour le jour déterminé. C'est ainsi que tout se passe dans l'administration, où avec beaucoup d'argent on n'est pas parvenu encore à établir un bon service.

On parle, ces jours-ci, de quelques changements et créations dans la presse parisienne. A la suite d'une détermination des actionnaires le *Courrier Français* a été mis en vente mardi dernier. Deux concurrents se sont présentés. L'un d'eux, M. Léon Faucher, rédacteur en chef actuel, a poussé l'enchère jusqu'à 175,000 fr. ; mais cette offre a été convertie par celle de 180,000 fr. faite par M. Boulé, propriétaire du journal reproducteur, *l'Estafette*. M. Boulé a versé sur-le-champ les 25,000 fr. exigés par le cahier des charges pour que l'adjudication fût valable, il entrera en jouissance le 1er janvier prochain. Voilà encore un organe qui échappe à M. Thiérs. On ne sait encore si M. Boulé a acheté le *Courrier Français* au hasard et pour son propre compte, ou s'il a derrière lui une société ou tout au moins des bailleurs de fonds. Il est certain que, dans l'état, il conviendrait au gouvernement qu'une feuille dont le langage a toujours été très vert, passât dans les mains de publicistes plus modérés. On croit que le nouvel acquéreur abaissera le prix du journal à quarante francs et donnera au feuilleton une importance qu'il n'avait point. Ce sont là, du reste, les bruits qui courent. Un journal n'est pas une chose si facile à bien faire qu'il se croit : il faut pour cela de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent. Par une contradiction singulière, à mesure que le prix de l'abonnement a diminué les frais de rédaction sont devenus plus considérables, de sorte que l'existence d'une feuille

FEUILLETON.

UN AMI.

Rara avis interris.

(Suite.)

Pierre cessa de parler, et la tête baissée, la poitrine haletante, il attendit. Comme Pauline ne répondait rien, il la regarda. Il vit que depuis qu'il était là, elle n'avait pas changé d'attitude. Il interrogea son regard naguère si expressif : ce regard était morne. Alors il eut peur, et sa peur lui donnant un excès d'audace dont, en toute autre circonstance, il eût été incapable, il saisit de ses mains calleuses les petites mains de la pauvre désolée, et, se servant des formules les plus attendrissantes que son cœur pût lui suggérer, il la pria, la supplia de lui dire un mot, un seul !

Pauline resta muette.

Une horrible lumière traversa l'esprit de Pierre, et il s'écria : " Mon Dieu ! ce n'était donc pas assez de lui enlever à la fois et son père et cette sécurité de l'avenir qui fait le bonheur de la vie, vous lui enlevez encore la raison !

Et des pleurs inondèrent son brun visage, et il restait à genoux en proie au plus horrible désespoir. Tout à coup il se leva. " Des pleurs, se dit-il, Est-ce que je ne suis plus un homme ? J'étais venu pour combattre la misère, je trouve la misère et la folie : eh bien ! foi d'homme, la misère et la folie je les vaincrai ! "

Avant tout, il s'occupa d'assurer à Pauline les soins et la surveillance que réclamait sa situation. Pierre avait encore sa mère, une femme simple et toute de cœur comme son fils ; il lui écrivit à la hâte : " Mère, celle que j'étais venu consoler est plus malheureuse que nous ne pensions. Laissez-là vos affaires et les miennes, accourez près d'elle et, quoi qu'il arrive, ne la quittez pas d'un instant. Peut-être me reverrez-vous ce soir, peut-être demain. Pendant ce court espace de temps, soyez pour elle ce que vous avez toujours été, ce que vous êtes toujours pour moi, la meilleure des mères ! "

Dès ce moment, Pierre, certain de l'empressement que mettrait sa mère à faire ce qu'il attendait d'elle, ne songea plus qu'à réaliser, le plus promptement possible, un projet dont il avait puisé l'idée et dans son intelligence et dans son cœur, projet dont, j'en suis sur, vous avez deviné le but : il s'agissait de rendre Pauline à la raison.

Hélas ! comment pourra-t-il mener à bien la guérison qu'il entreprend ? Recourra-t-il aux médecins ? Mais la folie est un de ces abîmes mystérieux où se perd la science des hommes. La folie, c'est la main du Créateur qui s'appesantit sur la créature ! Quand et comment la colère de Dieu se sent-elle ? Dieu seul le sait ! — Que Dieu soit en aide à Pierre !

Lorsque Pierre sortit de la chambre où l'orpheline avait cherché un refuge, la vente à l'enchère, cette vente, occasion de la catastrophe qui venait d'éclater sur la tête de Pauline, était terminée. Seulement, les acheteurs n'étaient pas encore partis. Chacun se disposait à faire enlever ses acquisitions. Pierre vint au milieu d'eux et leur dit : " Tout à l'heure, quand vous achetez, j'aurais pu, tout comme un autre, prendre part à cette vente ; j'aurais pu essayer de vous faire concurrence. Je ne l'ai pas fait : à chacun son métier. Le vôtre n'est pas le mien. Maintenant je vous demande un service, un service réel. Ce mobilier que vous venez d'acquies, et qui n'est ni plus laid que tant d'autres mobiliers, qui tous les jours se vendent à la criée, il me convient et je voudrais le posséder. Abandonnez-moi donc tout ce qui est là, et je vous offre un bénéfice de cinquante pour cent. — Est-ce entendu ? "

Un des marchands prit la parole et commença

tient aujourd'hui surtout aux annonces, et pour avoir des annonces, il faut avoir beaucoup d'abonnés. Cercle vicieux qui rend toute fondation précaire et tout avenir incertain. Cependant, malgré ces chances, il est des gens qui ont encore le courage d'envisager sans trembler la création de journaux nouveaux. C'est ainsi qu'on parle de la prochaine apparition du *Parlement*, fondé par M. Chapuy-Montville et quelques députés de la gauche.

— Le *British Queen* publie le holoriphe suivant dont il nous donnera sans doute le mot au prochain numéro. Nous n'en voulons pas priver nos lecteurs, quoiqu'il ne soit pas nécessaire de traverser le *Pas-de-Calais* pour avoir de la chronique scandaleuse.

„ Nous entendons parler d'une affaire de la nature la plus affligeante : sa nature est telle, que nous éprouvons la plus grande répugnance à en faire mention ; mais comme des intérêts royaux, publics et particuliers s'y trouvent mêlés, nous manquerions à notre devoir vis-à-vis du public, si nous passions le fait sous silence. Le malheur (ou l'accident) se rattache à l'une des plus nobles familles de l'Angleterre, et l'autre partie intéressée est d'un rang plus élevé encore. On s'est, dit-on, pourvu auprès de la reine, attendu que les circonstances exigent impérieusement la réparation d'un prompt mariage. Le père de l'irrésistible est, dit-on, innexorable à cet égard ; mais dans l'état actuel des choses, nous ne devons pas en dire davantage sur une affaire qui peut avoir des conséquences importantes, sociales, politiques et royales. „

Que diable peut-ce être ? Une fredaine du prince Albert ? Mais il est marié, ce qui exclut l'idée de la réparation ! — Une faiblesse d'un oncle de la couronne anglaise ; mais ils sont bien vieux, ce qui dérouté quant à l'accident... Devinez si vous pouvez, quant à nous, nous n'osons choisir.

JURIDICTION COMMERCIALE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

PRESIDENCE DE M. TACONET.

Audience du 23 novembre 1842.

ASSURANCES MARITIMES. — INNAVIGABILITE ABSOLUE. — INNAVIGABILITE RELATIVE. — DELAISSEMENT.

Le droit de délaissement est acquis à l'assuré après échouement avec bris, et même lorsqu'il résulte du rapport des experts que le navire peut être réparé, si la dépense des réparations doit égaler la dépense d'une construction.

L'homélie d'usage, cette homélie que M. de la Palisse eût inventée si elle n'était pas plus vieille que le monde, à savoir que les temps sont durs, les loyers hors de prix, les impositions fort élevées et les patentes bien lourdes.

D'une voix de tonnerre, Pierre interrompit l'orateur : „ Je n'ai pas de temps à perdre. Je pensais vous avoir proposé une magnifique affaire. Ça n'est pas votre avis ?... Serviteur de tout mon cœur !... Je vais porter mon argent à des mains moins avides. „

Il s'en allait. Les marchands comprirent que s'ils hésitaient, leur parole leur échappait : ils consentirent. — Honnêtes marchands !

Cependant la tâche de Pierre n'était qu'à demi faite, il le savait et ne s'en effrayait pas, car c'était un de ces esprits vifs et nets qui, sans perdre le temps à tourner autour d'un obstacle, l'attaquent de front et l'enlèvent d'assaut — C'est un homme de cette trempe qui a dit : „ Si c'est difficile, c'est fait ; si c'est impossible, ça se fera. — Pierre savait qu'à Paris on remplace le temps par l'argent : il ne le néagea point. Aussi marcha-t-il vite. En moins de deux heures, un logement est arrêté ; un tapissier, ouvrier habile et homme de goût, s'occupe des glaces, des rideaux, des tentures. Quant aux meubles, c'est sous la direction et par les soins personnels de Pierre qu'ils sont mis en place. Ai-je besoin de dire avec quel empressement et quel ardeur ? Ai-je besoin de dire qu'il fait un minutieux appel à ses souvenirs, afin que, chaque chose étant disposée comme elle l'était jadis, mademoiselle Pauline puisse oublier le présent et se croire revenue à ce passé, à ses amours ? Oh ! vous l'auriez admiré si vous l'aviez vu cherchant à caser en leur lieu ces mille petits riens qui composent un mobilier féminin, et que les femmes seules savent manier sans les briser ! Regardez d'inc, je vous prie,

CAMPION CONTRE LE *Lloyd français* ET LE ASSUREUR ORLEANAIS

Les questions d'assurances maritimes ont acquis un grand intérêt sur la place de Paris, où les principales compagnies ont leur siège, et la jurisprudence du tribunal de commerce appelée à les juger doit par conséquent avoir une influence nécessaire sur les transactions maritimes.

La décision que nous rapportons aujourd'hui est conforme à un jugement du tribunal de commerce de Paris, du 16 février 1841, et à un arrêt de la cour royale de Douai du 7 avril 1842. Les termes de la police, et les circonstances de la perte du navire assuré sont trop clairement exposés dans le jugement, pour qu'il soit utile de reproduire.

Après avoir entendu Me Horson, avocat, pour M. Campion, et Mes Flandin et Fremery, avocats des compagnies assureurs :

„ Le tribunal après avoir délibéré conformément à la loi ;

„ Vu leur connexité, joint les causes, et statuant par un seul et même jugement ;

Attendu que, par conventions verbales des 16 mars et 1er mai 1842, la compagnie d'assurances le *Lloyd* et la réunion des assureurs orléanais ont assuré, moyennant 10,000 fr., contre la perte totale, et en franchise d'avaries, le navire l'*Actif*, appartenant à Campion ;

„ Attendu que, par une clause des conventions dérogatoires aux dispositions du code de commerce, il était stipulé :

„ Que le délaissement pourrait être fait, dans le cas de défaut de nouvelles ou d'innavigabilité absolue, produite par naufrage, échouement avec bris, ou toute autre fortune de mer ; et qu'au contraire, le délaissement ne serait pas admis dans le cas d'innavigabilité relative, résultant du défaut de fonds, de l'importance des dépenses à faire ou de toute autre cause ; „

„ Attendu qu'en vertu de ces conventions verbales, Campion demande que les susdites compagnies acceptent l'abandon du navire l'*Actif*, qui a fait naufrage le 27 mai 1842, et lui en remboursent la valeur ; que les compagnies s'y refusent, en alléguant qu'aux termes de ces mêmes conventions sagement comprises, le sinistre éprouvé par l'*Actif* n'est pas de nature à donner droit au délaissement ;

„ Attendu que par suite il y a lieu d'examiner les faits, d'interpréter les conventions des parties et d'en faire dans l'espèce une équitable application ;

„ Attendu en fait que le 27 mai 1842, le navire l'*Actif* a été jeté par la violence du courant sur des rochers situés près de l'île Bréhat, et a immédiatement coulé bas ; que le trois juin suivant il a été découvert à six mille environ du naufrage, flottant entre deux eaux, et qu'il a été remorqué ainsi, comme épave, près de Paimpol ; que le même jour, des experts nommés par le tribunal de commerce de Paimpol, sur la deman-

avec quelle timidité respectueuse cet homme, dont les rudes mains ne remuent jamais que de lourdes charpentes, enlève, pour ainsi dire sans les toucher, les élégantes bagatelles les capricieuses chinoises qu'une brutalité inattentive ne heurte jamais impunément. Puis, le voilà qui prend entre ses gros doigts, avec une délicatesse d'enfant, une mignonne toilette, aux colonnettes sveltes et frêles, aux incrustations de cuivre, de nacre et d'ébène. Il s'efforce de retenir courageusement son souffle, de peur de compromettre la solidité du fragile édifice qu'il tremble — le pauvre Hercule ! — de voir s'évanouir en poussière ! — N'est-ce pas là, dites-moi, un piquant et délicieux spectacle ?

Enfin, tout est terminé, tout est en place ou à peu près. Il était temps ! car voici que d'une voiture descend Pauline, soutenue par la mère de Pierre Champredé.

Et maintenant l'épreuve commence ! Maintenant il faut voir que si Pauline que la douleur a rendue folle, alors qu'elle a vu les saintetés de la maison paternelle subir une indigne profanation, retrouvera sa raison en retrouvant intacts et purs tous les trésors de ses souvenirs d'enfant !

Pierre la dévore du regard, et cherche sur cette physionomie immobile quelque trace d'émotion. Hélas ! Pauline regarde sans voir. On lui parle ; elle ne répond pas. Pierre la prend par la main, il la conduit à son piano... elle se laisse conduire, mais elle ne se souvient pas, mais son front est toujours pâle, ses lèvres sont toujours blanches, ses yeux toujours secs et enflammés. De ses mains qui errent au hasard, elle a froissé les touches sonores, et ces vibrations qu'elle aimait ne vont point jusqu'à son cœur. Tout espoir est-il donc perdu ? Pierre le craint, et, courbant la tête, il se met à pleurer.

Tout à coup le visage de la malade se colore d'une

de du capitaine, ont constaté que les parties principales du navire étaient rompues et disloquées ; qu'ainsi le navire était arqué, la quille et l'étrave sont emportées, les serres cassées, le pont brisé et affaissé en plusieurs endroits, que dans cet état le navire avec ses agrès et ses apparaux ne valait plus que 1,301 fr. 05 c. ; qu'il faudrait dépenser 7,535 fr. 10 c., pour le mettre en état de reprendre la mer, et que néanmoins, après les réparations faites, il ne vaudrait que 6,000 f.

„ Attendu que le tribunal de commerce de Paimpol, en se fondant sur ce rapport, dont il a prononcé l'homologation, a déclaré le navire innavigable et en a ordonné la vente publique qui a été opérée ;

„ Attendu que les défenseurs prétendent que d'après ces faits l'innavigabilité de l'*Actif* n'était pas absolue ; que ce navire pouvait être réparé, et que si le tribunal de Paimpol en a ordonné la vente, c'est seulement à raison de l'importance des dépenses à faire et dans l'intérêt des ayant-droit ; que, par suite, le droit d'abandonner n'appartiendrait pas à l'assuré.

„ Mais attendu qu'on ne saurait admettre en principe que l'innavigabilité d'un navire ne soit pas absolue par cela seul que ses débris peuvent être utilisés dans sa reconstruction ; qu'en effet, ce système restreindrait le droit d'abandon en cas de l'anéantissement complet du navire, restriction que dans l'espèce les parties n'ont pas entendu poser ;

„ Qu'il faut, au contraire, reconnaître en raison et en équité, qu'il y a innavigabilité absolue, alors que l'importance du dommage éprouvé par le navire est telle que les travaux nécessaires pour le remettre à flot équivalraient à une reconstruction ;

„ Attendu que l'innavigabilité de l'*Actif* a été produite non seulement par l'importance des dépenses prévues, mais par l'étendue du dommage souffert, dommage constaté par le rapport d'experts dont le tribunal de Paimpol a prononcé l'homologation ;

„ Que l'évaluation de chiffres de ce dommage dans le rapport des experts n'a pu changer la nature des choses, ni priver les assurés du droit d'abandon que leur conférerait la gravité du sinistre ;

„ Attendu enfin l'exagération de valeur que, suivant les assureurs, Campion aurait donné à l'*Actif* lors de l'assurance, n'est pas prouvée ; que cette valeur a été librement agréée par les assureurs qui ont perçu la prime sur son importance ; que de plus la moralité notoire de la maison assurée, le prix d'achat du navire, son âge et les circonstances du sinistre démontrent que de la part de Campion, l'assurance de l'*Actif* a été faite loyalement et de bonne foi ;

„ Attendu que de ce qui précède, la condition à laquelle les parties avaient subordonné la faculté de délaissement s'est réalisée ;

„ Par ces motifs, le tribunal déclare le délaissement de l'*Actif* bon et valable, condamne les compagnies défenderesses par toutes les voies de droit, et la réunion des assureurs orléanais, à payer chacune à Cam-

vive rougeur, ses yeux semblent renaître, sa poitrine se gonfle, sa bouche, tout à l'heure horriblement contractée, se dilate en un sourire d'une ineffable expression, elle s'écrie : Mon père ! mon père ! „

C'est qu'elle vient d'apercevoir le fauteuil gothique où mourut son vieux père en lui donnant son dernier regard, sa dernière bénédiction et son dernier baiser ! C'est que cette vue lui a redonné le bonheur dont elle s'était crue dépourvue à tout jamais, le bonheur de se souvenir ! Alors son âme, qui, fatiguée de désespoir, s'était endormie du sommeil de l'oubli, son âme s'est réveillée ! „

Puis, à mesure qu'elle revient à la vie, à mesure que ses yeux reprennent à voir, ses mains à toucher, son intelligence à concevoir ; à mesure qu'elle se trouve en face de son lit de jeune fille, en face de toutes les richesses auxquelles, le matin même, elle avait pensé dire un éternel adieu, voilà qu'elle se souvient de tout, voilà qu'elle comprend tout, et d'une voix entrecoupée par des larmes de joie, avec un accent empreint d'une sainte reconnaissance : „ Pierre, dit-elle, Pierre, je voudrais bien vous embrasser !... „

Et Pierre, ivre de bonheur, s'était agenouillé et, la main sur son cœur, comme s'il eût voulu en comprimer les battements de peur qu'il ne lui brisassent la poitrine, et il avait reçu le chaste baiser de l'orpheline.

Telle est l'histoire que j'ai recueillie, l'autre jour, de la bouche même de Pierre Champredé, aujourd'hui l'heureux époux de la charmante Pauline, laquelle m'a paru n'être plus folle que d'amour pour son mari. — Heureuse folie, ma dit-elle en souriant, celle-là, je vous le jure ! est incurable ! — Dieu vous entende, madame, car être deux et ne former qu'un, dans une seule âme avoir deux âmes, ha ! c'est là un bonheur que les anges eux-mêmes doivent envier !

Edouard LEMOINE. — (Courrier)

pion la somme de 5,000 fr. avec les intérêts du jour de délaissement, les condamne en outre aux dépens. » (Journal du Havre.)

MONTEVIDEO.

Comme nous l'avons annoncé, le ministre Mandeville est reparti pour Buenos-Ayres à bord de la corvette *The Pearl* après avoir reçu avec dédain les sages remontrances du commerce anglais que M. l'amiral Purvis est désormais appelé à protéger.

Ils ne nous appartient point de signaler ce qu'a eu d'étrange la conduite du plénipotentiaire dans une semblable occasion : la sollicitude que lui ont adressée ses compatriotes par un assés haut et leur démarche simultanée auprès du chef de la station a été un acte de prévision bien sage à la fois et bien humiliant pour le fonctionnaire qui l'a occasionné.

Le gouvernement oriental a répondu avec noblesse au déni d'intervention et à des explications auxquelles les circonstances actuelles donnent un caractère que nous nous abstiendrons de qualifier ; il pouvait ajourner la ratification du traité consenti avec l'Angleterre et il avait le droit de déclarer que ce traité ne serait arrêté définitivement qu'avec un employé anglais pur de tout esprit d'intrigue hostile à la république ; le gouvernement oriental a sagement préféré la conservation de ses bonnes relations avec une nation amie : en effet, le peuple anglais doit-il souffrir (non plus que nous) des fuites énormes d'agens ministériels ?... Quoiqu'il en soit, la ligne qu'a suivie aujourd'hui l'administration est au-dessus de tout éloge.

Même dans les blocus déclarés et reconnus, l'entrée des denrées de première nécessité a été permise : Mr. l'amiral Baudin au Mexique et M. le contre-amiral Leblanc dans cette rivière ont agi dans ce sens : un sentiment d'humanité leur en faisait un devoir. Mais Rosas et son exécuteur des hauts faits (comme il se plaît lui-même à dire) M. Brown, en a jugé tout autrement. Plus leurs bâtimens de cabotage sarda et brésilien ont été arrêtés par lui : voyons si comme pour l'un d'autres l'honneur sarda et brésilien et une juste protection se trouveront à bord de la nombreuse marine militaire que ces deux nations ont aujourd'hui dans le port.

— Des canots anglais sondent en ce moment la baie dans toutes les directions : de là le bruit qu'un certain nombre de chaloupes canonnières de cette nation va prendre position auprès de l'escadille du colonel GARIBALDI. Nous le désirons vivement, mais ceci mérite toutefois confirmation.

De nouvelles correspondances de Buenos-Ayres nous parviennent : elles répètent les bruits dont nous avons parlé hier et que n'a fait qu'accroître le départ précipité de *l'Eclair* pour cette destination. Nous n'entrerons toutefois dans aucuns détails afin de ne point alarmer la population : il nous sera cependant permis de déplorer dans une semblable circonstance l'absence de nos bâtimens de guerre qui se trouvent dans la rade de Rio Janeiro aux ordres de M. Massieu de Cerval.

Extraits de la presse orientale. — Le commandant rosiste Melgar, qui aujourd'hui se trouve cerné par les forces du colonel D. Fortunato Silva, a commis sur son passage les plus grands excès : le vice-consul brésilien à Maldonado,

malgré son rang et ses prières, n'a pu sauver la vie de son propre fils qui après des traitemens inouis a été égorgé. Nous sommes désireux de savoir si dans leur tendance à venir le char de d'affaires et le consul du Brésil considéré ont cet acte odieux ajouté tant d'autres comme une preuve de certaine sympathie affichée avec hypocrisie d'une part et à laquelle l'impunité seule pourrait croire.

En vertu du traité imposé à la province de Corrientes par le rosiste Urquiza, cet état réunit à la plus extrême misère aura à payer à ses libérateurs une somme de 300,000 piastres et devra entretenir à ses frais les troupes d'occupation chargées de veiller sur ses libertés !

La presse orientale reproduit aujourd'hui l'énergie et orientation des citoyens anglais au ministre Mandeville et à M. le commodore Purvis, qui a produit dans le public une si vive sensation.

Nos feuilles européennes si long-temps indifférentes à la situation de cette partie de l'Amérique commencent à apprécier justement et les hommes et les choses. Le *Constitucional* de ce soir donne un extrait des journaux *el Sol* et *el Herald* dans lequel Rosas reçoit l'épithète de *barbare* qu'il a trop méritée, on l'avouera : son administration est qualifiée avec raison de *dictature sauvage*.

On aura aussi remarqué dans notre numéro d'hier un paragraphe emprunté au *Charivari*, journal qui avec l'arme du ridicule sabre impitoyablement toutes les prévarications et tous les despotismes : nous le répétons ici :

« Rosas, ce tigre à formes chrétiennes, ce buveur de sang humain, dont la soif brûlante ne s'éteint que dans le crâne de ses propres victimes, Rosas qui fait traquer les français comme des bêtes fauves et assassiner au milieu des rues de sa capitale, quel chatiment a-t-il reçu ? Makau l'a comblé de tes présents et l'a étreint dans ses bras. »

C'est à tort que ce passage nous a été attribué, il a été copié textuellement de la feuille que nous avons citée et avec laquelle nous nous réjouissons de concorder sur la valeur exacte de MM. Rosas et Makau.

Mr. G. P. Pujos propriétaire du trois mâts français l'ALIGRETTE, aujourd'hui sur cette rade, déclare qu'à dater de ce jour, tout engagement, emprunt, compromis du transport ou quelque contrat par Mr. E. Catalogne qui a commandé ce navire et à qui le commandement a été ôté sera rejeté par le sousigné.

G. B. Pujos.

Jusqu'à plus ample information, jusqu'à parfaite certitude nous refuserons de croire au bruit qui se répand que M. Pichon a été nommé consul général à cette résidence. Certes, le poste de Montevideo est assez important pour ne devoir être régi que par un fonctionnaire de ce grade, car c'est toujours sur le nombre des administrés à protéger que le gouvernement doit se baser à cet égard, et dans bien peu d'états étrangers on ne trouve réuni un nombre aussi considérable de nos compatriotes : c'est ce que les prédécesseurs de M. Pichon ont constamment représenté au ministère ; mais que M. Pichon soit aujourd'hui l'homme récompensé de ces justes indications, lui récemment arrivé dans ce pays dont il nous a personnellement avoué ignorer les hommes et les choses lui dont les services dans ce poste ont été tout négatifs, voilà ce qui nous autorise à

douter d'un tel avancement quicquid nous en ayons vu bien d'autres....

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

LE TURC GUERMONPRE. — Par une après-midi du mois de novembre, les promeneurs du boulevard des Italiens furent agréablement surpris par un spectacle improvisé, qu'aucune affiche ne recommandait à la curiosité publique. Un gaillard de quarante-cinq ans environ, vêtu d'une vieille redingote à brandebourgs, coiffé d'une horrible casquette de peau de chat (et quand je dis peau, notez bien que je ne parle pas de poils), chaussé d'une paire de bas bleus, chinés de boue et de mailles échappées, s'arrêta tout-à-coup au beau milieu de l'asphalte du trottoir, posa sa casquette à terre comme une écuelle, ôta sa redingote, et parut, aux yeux ébahis de la foule, en parfait costume de Turc parisien, marchand de dattes ou de pastilles du sérail.

Ayant étendu à terre, en guise de tapis, sa redingote et ses brandebourgs, notre turc pria les élégans spectateurs de vouloir faire le cercle autour de lui, comme ils le feraient autour d'une jolie femme. Les spectateurs obéirent ; les lorgnonnés se collèrent à l'œil, tenus par les mains gantées de blanc ; jamais public plus choisi, plus merveilleusement barbu et botté n'avait entouré notre turc ; aussi se piquant d'une émulation, il commença par se cracher dans les mains pour se donner du cœur à l'ouvrage ; — puis, reculant de trois pas, posant un pied en avant, le corps un peu incliné en arrière, un œil méditatif et oblique attaché sur le milieu de sa redingote-tapis, il prit son élan marcha jusqu'à elle, tomba sur ses mains, lança ses deux pieds en l'air et se mit à faire, dans cette attitude d'antipode, le tour de l'assemblée, présentant ainsi à la contemplation médiate des spectateurs les infirmités de ses bas bleus et les hiatus pleurards de ses bottines crottées.

Ayant fait le tour de son arène, le turc se remit sur ses pieds, se replaça au point du départ, reprit sa pose pensive et de nouveau cracha dans ses mains, en annonçant comme programme du deuxième exercice : le saut de carpe !

Mais au moment où il s'élançait pour exécuter cette poissonneuse gymnastique, une large main le saisit au collet de sa vaste écarlate. Le turc se retourna ; c'est un sergent de ville qui le pria de le suivre au poste le plus prochain.

L'artiste oriental se révolta à cette injonction qui interrompait la représentation la plus brillante qu'il eût jamais donnée durant le cours de sa longue existence de saltimbanque.

Il voulut se débarrasser de l'étreinte du sergent ; mais la main du sergent de ville est de la fabrique du célèbre Fichet : c'est un ressort fermant, qui ne se recouvre qu'à la porte d'un corps-de-garde ou d'une souricière. Notre turc était donc bien tenu, il ramassa sa casquette de peau de chat, sa houppelande à brandebourgs, et suivit l'agent au poste de la rue Chauchat, non sans lui adresser en chemin quelques mots qui ne sont point dans le Coran, non sans le traiter du turc à more, lui qui était traité de more à turc !

C'est pour cet après-midi, si radieusement commencée, si fatalement terminée, que le turc du boulevard des Italiens, qui se nomme du nom peu oriental de Guermonpré, venait s'asseoir hier sur le banc de la 7^e chambre.

M. le président lui demanda s'il a la permission d'exercer à Paris la profession de Turc ou de saltimbanque.

Guermonpré : Je l'ai demandée : mes rivaux, jaloux de mes talens, m'ont empêché de l'obtenir.

— On avait sans doute de bonnes raisons pour vous la refuser, et vous devriez vous abstenir de vous livrer à vos exercices dans Paris, et moins que partout sur le boulevard des Italiens.

— Je voulais me faire apprécier par la bonne société... afin que, ne pouvant exercer dans les rues, je fusse appelé dans les salons... pour embellir les soirées d'hiver... par mes exercices divers.

— Vous avez eu en outre le tort d'injurier le sergent de ville qui vous a arrêté.

— Oui, parce qu'il m'a arrêté au moment de mon saut de carpe... Mon saut de carpe, que j'ai perfectionné et considérablement augmenté, n'aurait assuré les suffrages et les gros sous de l'assemblée... J'ai dit au sergent : « Laissez-moi accomplir mon saut de carpe, et je vous suis après comme un caniche fidèle... » Il n'a jamais voulu... Ces gens-là ne comprennent pas l'art.

L'infortuné Turc Guermonpré, qui se trouve aussi en état de vagabondage, est condamné par le Tribunal à un mois de prison. (Journal du Havre.)

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

DEPART.

Londres, barque anglaise, *Brillant*.
Gênes, barque sardie, *Romulo*.
Buenos-Ayres, barque américaine *Anrora*.
Buenos Ayres, barque américaine *Elvira*.
Buenos-Ayres, brick goelette *Despatch*.
En partance.

Maldonado, brick brésilien *Ciceron*.

Pasaportes expedidos para el exterior.

Dia 11

D. Théodoro Planella.	Rio-Janeiro.
Juan Pizarro y un hijo.	Génova.
Pedro Boreau.	Burdeos.

AVIS DIVERS.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

AVIS. Depuis quelque temps, des gens de mauvaise foi à qui je demande ce qui m'est dû légitimement me répondent insolemment par la recommandation de payer à M. Cochet le montant d'un billard qu'il m'a livré depuis trois mois et qui n'est pas encore achevé. Je dois dès lors déclarer que non seulement M. Cochet a reçu de moi l'acompte convenu entre nous, sous reçu, mais que l'échéance, également ariée de commun accord, pour le restant de la somme (après mise en place) n'étant pas encore arrivée, je me verrai dans la nécessité désagréable de faire terminer par un autre que M. Cochet et à ses frais le travail commencé: je suis tout disposé d'ailleurs à faire à ce Monsieur l'avance de quelques douzaines de patacons sur le second paiement à échoir afin d'éviter de sa part toute mauvaise interprétation, tout méprisable commérage,
DORMOY.

Une personne qui a servi pendant longues années dans les premières maisons de cette ville en qualité de maître d'hôtel offre ses services à ceux qui voudront bien l'employer.
S'adresser au bureau du journal.

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est dès aujourd'hui dissoute à l'amiable: l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

AVIS AU COMMERCE.

MM. PORTAL frères, de cette ville et M. N. Gustave HIMAUS leur représentant, ont l'honneur d'aviser au commerce, qu'à dater du 28 février 1843 ce dernier cesse d'être attaché à ladite maison et d'en avoir la procuration.
Montevideo, le 1er mars 1843.

PORTAL frères.

Avis. — Deux appartemens à louer rue San Vicente, n. 49. La maison a de l'eau et des cuisines.

Monsieur Alphonse Rémoissier est prié de passer chez M. Des Brosses où il trouvera une lettre à son adresse.

AVIS. — On a perdu dimanche dernier, dans l'enceinte du marché, un portefeuille contenant des papiers de famille la résiliation d'un contrat et un certificat d'immatriculation au nom de M. Joseph Piépon. La personne qui voudra bien le remettre au bureau de ce journal sera gratifiée,

Le sieur Ancelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine est Oise, qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille.
MONET.

Le sieur Leceste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire à son usage.
MONET.

AVISO AL COMERCIO.

La sociedad de panaderia que existia entre los Sres. Estevan Ritu y D. Pedro Parterrie en la casa del Sr. Do Manuel Lima, manzana num. 5. (bueno vista) habiendo cesado de comun acuerdo y amistosamente, las personas que tengan cuentas con ella pueden dirigirse al Sr. Ritu que queda solo dueño de dicha panaderia y encargado de pagar las dias y recibir los créditos.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du Lion d'or.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, joven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la fonda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la boica del Leon de Oro.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de San Pedro ou du Porton, maison de Dn. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de France, depuis quelques jours une certaine quantité de haricots, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions.
S'adresser à Mr. LANSAC, au dit magasin.

Les consignataires du trois mats le *Turenne*, préviennent les respectifs receveurs des marchandises, de bien vouloir les retourner d'office, afin qu'il puisse se continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissements finissent le 28 courant. Les mêmes préviennent les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Tre-sera rue San-Benito.

AVIS. Il a été perdu un portefeuille à partir de chez Mar in Cazenave jusqu'à la rue du Porton, en allant vers la Buena Vista. Ce portefeuille renferme une papelette délivrée par le consul belge M. Lafond, ainsi que quelques factures etc. Récompense à celui qui l'apportera chez le sieur N. Frerotte, almacén de ferreteria, à la Buena Vista.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

Felipe A. Degruhs tiene el honor de participar a los propietarios y capitanes de buques que acaban de establecer en su tonelaria bien nombrada en la calle San-Iguel n. 60 una fabrica de bombas de todas clases y tamaños, motones de amante y aparejo de patente, con sus correspondientes roldanos, idem chicos y grandes y tambien ordinarios de todas clases tiene tambien un sortido completo de palos mayores, de mesana, trinquete, masteleros de gavia, de juanete etc., remos, palanca, roldanos de patente, pipas para agua, etc, etc.

Las personas que quisiesen honrarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y a precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAUQUEL, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gèrera le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Blancat rue des Pescadores

AVIS. La personne qui aurait trouvé un certificat d'immatriculation accordé en juin 1842 à M. Frédéric Milbau, français, né à Caux, arrondissement de Beziers, département de l'Hérault est prié de le remettre chez Milbau restaurateur en face du Pavillon français.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducoëdic*, prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

AVIS. Rue St.-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

M. Roiffé, instituteur, désirerait trouver un appartement composé de plusieurs pièces avec une cour.
S'adresser à sa maison d'éducation, sise à l'ancien poste, rue du Porton, où à cette imprimerie.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel.
S'adresser au dit établissement.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St. Jean, n. 39.

M. CAPDERESTET associé de M. ROIFFE pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste, étant parti de Montevideo, M. Roiffé demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffé prévient les pères de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et à demi-pension.
Le cours du soir qui avait lieu de 6 à 11 heures n'aura plus lieu que de 7 à 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A Degruhs a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa tonellerie, déjà bien renommée, rue Saint-Michel, n. 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grands mats, mats de misaine, huniers, perroquets, arimon, hunes, rames, aspects, et généralement tous les agrès nécessaires dans cet état.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servis avec soin, promptitude et à des prix très modérés.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLESSIS, rue San Benito n. 32, se vendent, à dater du 1er. janvier 1843, les articles suivants:

Les BELLES BOUGIES de URUGUAY, prix en gros 7 piastres l'arrobe, le SAVON SUPERIEUR DU CERRO, à 8 piastres le quintal, la CHAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Carré, se vendra mesurée à des prix très modiques.

Navires en Charge.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois-mats barque *l'Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et coué en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubottrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités désirables dans une chambre élégante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n. 125.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à Ste.-Catherine. L'imposant brick *Indien* de Rouen, reconnu généralement partout où il a paru d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour ladite destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer, on peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, 1. o à M. Mainez, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Escher, consignataire.

PARA BUENOS-AIRES.

La hermosa barca francesa *Ducoëdic*, su cap. Mr. Laplume, saldrá para dicho destino el sábado próximo admitiendo flete y pasajeros en la cámara y en el entrepuente, las personas que quieran tratar para una ó otra cosa pueden dirigirse á su consignatario D. P. Duplessis, Calle de San Benito, núm. 30.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador el Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois.
Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.